



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**
Province de Québec

AVIS PUBLIC
Règlements no 237

ENTRÉE EN VIGUEUR

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE : Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier, à une séance tenue le 11 janvier 2021 au bureau municipal sis au 1743, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 237 modifiant le règlement de zonage numéro 148**

QUE : Les personnes intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau municipal sis au 1743, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Ces règlements sont entrés en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité émis par la MRC de la Jacques-Cartier le 29 janvier 2021.

FAIT À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER, CE 4^E JOUR DE FÉVRIER 2021.

Heidi Lafrance,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus le 4 février 2021.

FAIT à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 4^e jour de février 2021.

Heidi Lafrance,
Directrice générale et secrétaire-trésorière